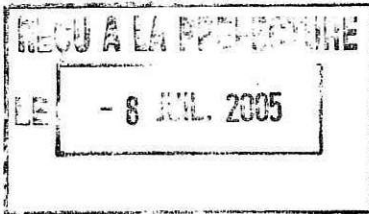


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**



\*\*\*\*\*  
Séance du 28 juin 2005

\*\*\*\*\*

N° 2005-9

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	18	L'an deux mil cinq, le 28 juin à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
<b>Présents :</b>	10	
<b>Date de la convocation :</b>	17 juin 2005	

**Présents :** MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DAGEN, DE MARSAC, GARRIGUES, QUÉREILHAC, ROSET, SAUTEDE, STEIN.

**Absents excusés :** MM. COLLIN, GUIRBAL, MASSAT, MOIGNARD, MOUNIE, NONORGUES, PLAGES, ROGER.

**Assistaient à la séance :** MR CASSE, Représentant le SIEEOM Sud Quercy  
MR LARREY, Payeur Départemental.  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET : Décision modificative n°1.**

Le Président précise que la présente décision modificative dont le détail figure en annexe concerne différentes opérations équilibrées strictement en dépenses et recettes :

- les opérations de remboursement temporaires sur emprunt,
- la réimputation sur le compte « travaux en cours » des frais d'études et d' « annonces et insertion » relatifs à l'aménagement des quais.

**1 – Remboursement temporaire d'emprunt.**

Le financement des opérations d'aménagement des quais de transfert est assuré, hors subventions extérieures (Europe), par le Conseil Général.

Ce financement intervient sous la forme d'une prise en charge d'annuités d'emprunt.

Le Syndicat a contracté à ce titre en 2003 un emprunt global de 2 775 000 € auprès de la Banque de Financement et de Trésorerie (BFT), filiale du Crédit Agricole.

Conformément aux dispositions du contrat, les fonds correspondants ont été débloqués en totalité fin décembre 2004.

Toutefois, le contrat conclu avec la BFT est un contrat de type « Crédit Long Terme Renouvelable » (CLTR) qui présente une certaine souplesse de gestion en permettant notamment le remboursement temporaire de trésorerie momentanément excédentaire.

---

Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex

☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

Ainsi, compte tenu du décalage dans la réalisation des travaux, une tranche de 2 370 000 € a été remboursée temporairement début janvier permettant ainsi de limiter la charge d'intérêts.

Ces fonds remboursés temporairement seront progressivement rappelés en cours d'année au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Toutefois, sur le plan comptable, cette opération doit faire l'objet d'une traduction budgétaire particulière :

- inscription d'une dépense et d'une recette d'ordre à l'article 16449 (opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie) pour un montant de 2 370 000 €.

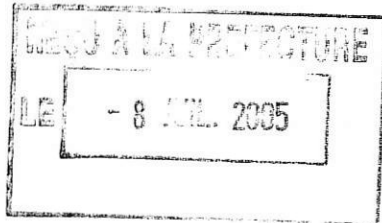
**2 – Réimputation de « frais d'études » et de « frais d'annonce et insertion ».**

Il s'agit d'opérations comptables à effectuer en accord avec M. le Payeur Départemental qui consistent à regrouper à l'article 2313 (travaux en cours) les dépenses d'études et d'annonce et insertion réalisées sur les exercices précédents pour les opérations d'aménagement des quais de transferts.

\*  
\*\*

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de décision modificative n°1 présenté par le Président selon le détail figurant en annexe.



*Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE ...08 JUL 2005

ET DE SA PUBLICATION LE ...08 JUL 2005

Montauban, le

11 JUL 2005

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

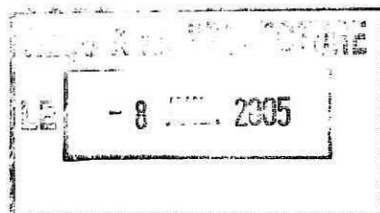
## DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	18
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre	0
Pour	10
Date de convocation :	17Juin2005

L'an Deux mille cinq, le 28 Juin, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Mr Jean CAMBON, Président.

Présents : MM ANDRIEU - ASTRUC - CAMBON - DAGEN - DE MARSAC - GARRIGUES - QUEREILHAC - ROSET - SAUDEDE - STEIN

Objet : DM1 2005



Désignation	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D 16449 : Opé. option tirage ligne trés.	2 370 000.00 E	
D 2031-02 : QUAIS PROVISOIRES	-3 600.00 E	
D 2031-03 : QUAIS DEFINITIFS	-27 396.18 E	
D 2033-03 : QUAIS DEFINITIFS	-3 252.74 E	
D 2181-03 : QUAIS DEFINITIFS	21 000.00 E	
D 2182-07 : Acquisition matériel transfert	13 800.00 E	
D 2188 : Autres immo corporelles	3 200.00 E	
D 2313-02 : QUAIS PROVISOIRES	20 190.89 E	
D 2313-03 : QUAIS DEFINITIFS	12 145.19 E	
D 2313-05 : Réhabilitation Decharge Réalvill	254.98 E	
D 2313-06 : Réhabilitation Site Auvillar	131.54 E	
R 16449 : Opér. option tirage ligne trésor		2 370 000.00 E
R 2031-01 : CONSTRUCTION QUAIS TRANSFERT		22 614.78 E
R 2031-03 : QUAIS DEFINITIFS		10 377.02 E
R 2033-02 : QUAIS PROVISOIRES		1 348.11 E
R 2033-03 : QUAIS DEFINITIFS		1 747.25 E
R 2033-05 : Réhabilitation Decharge Réalvill		254.98 E
R 2033-06 : Réhabilitation Site Auvillar		131.54 E
<b>Total</b>	<b>2 406 473.68 E</b>	<b>2 406 473.68 E</b>

Certifié exécutoire par Mr Jean CAMBON, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A , le .

ont signé les membres présents